



communiqué

Date LE 28 JUIN 1983
Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

84/83

LE CANADA DÉPOSE LA DEUXIÈME PROCÉDURE ÉCRITE DANS L'AFFAIRE DE LA DÉLIMITATION DANS LE GOLFE DU MAINE

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Mark MacGuigan, ministre de la Justice, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait soumis à la Cour internationale de Justice les deuxièmes pièces de la procédure écrite (sous forme d'un document intitulé "contre-mémoire") dans l'affaire de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine. L'affaire gravite autour du différend entre le Canada et les États-Unis relatif à la ligne de partage de leurs plateaux continentaux respectifs et de leurs zones de pêche de 200 milles au large de la côte atlantique. Cette même ligne s'appliquera à la zone économique exclusive récemment proclamée par le Président Reagan.

Les contre-mémoires du Canada et des États-Unis ont été soumis au Greffier de la Cour internationale de Justice à La Haye le 28 juin 1983. Les premières pièces de procédure écrites (les "mémoires") avaient été soumises à la Cour le 27 septembre 1982.

Le contre-mémoire du Canada réfute les allégations faites dans le mémoire des États-Unis concernant les revendications frontalières américaines et canadiennes dans la région du golfe du Maine. Dans son contre-mémoire, le Canada réaffirme que la ligne d'équidistance qu'il revendique représente une solution équitable qui tient compte de toutes les circonstances pertinentes.

Le Canada et les États-Unis ont convenu de ne pas rendre publics les mémoires et contre-mémoires des deux Parties avant le début de la procédure orale. L'on s'attend que celle-ci se tienne à La Haye vers le début de 1984. Il pourrait y avoir un autre échange de pièces de la procédure écrite (la "réplique") d'ici là.

.../2